CHÂTILLON sur Chalaronne

République Française

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20260330-DCM-2026-025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

N°DCM-2026-025

OBJET :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délégation de Service Public

Modalités d'élection de la Commission d'Ouverture des Plis

Membres en exercice : 29
Membres présents : 28
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-six le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 mars 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :
Etaient présents :
M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - M. MARTINON - Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

Absente ayant donné un pouvoir : Mme MERLIN représentée par Mme ROBIN.
Absent : néant.

Madame Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la Délégation de Service Public (DSP) est un contrat de concession qui permet aux collectivités locales de confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques. Le contrat est conclu par écrit et entraîne le transfert du risque financier lié à l'exploitation du service au concessionnaire, en contrepartie du droit d'exploiter le service assorti d'un prix.

Considérant que la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne a confié la gestion et l'exploitation de quatre services publics en DSP : cinéma l'Etoile, Centre nautique Aquadombes, système d'assainissement collectif et réseau d'adduction eau potable. La Commission d'Ouverture des Plis (COP) intervient en cas d'attribution d'une nouvelle DSP ou en cas d'avenant au contrat entraînant une augmentation du montant supérieure à 5 %. La COP est chargée de procéder à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres avant d'émettre un avis sur le choix du délégataire.
La COP pour la DSP est composée de :

- L'autorité habilitée à signer la convention de DSP ou son représentant dûment habilité par délégation, président de la commission.
- 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (plus 5 membres suppléants).
- Le Comptable Public de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour),

... / ...

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20260330-DCM-2026-025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026

DECIDE d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public, comme suit : le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants doit avoir lieu au plus tard le 30 mars 2026. L'élection aura lieu au cours du présent Conseil Municipal du 30 mars 2026, à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Ainsi délibéré le 30 mars 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Fabienne BAS-DESFARGES

MAIRIE de CHATILLON-s/CHALARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01400

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 14 AVR. 2026
Et dépôt en Préfecture
Le : 14 AVR. 2026

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.